

Crédit de Fr. 450'000.- des Services industriels pour des travaux liés aux projets industriels en cours

1. INTRODUCTION

Les projets industriels actuellement en cours de réalisation en ville de Delémont, en particulier ceux de l'entreprise Easydec et du centre administratif Polyadès, engendrent une extension du réseau électrique.

Les Services industriels désirent profiter d'opportunités dans le cadre de ces travaux pour assainir le réseau et ainsi diminuer les coûts en comparaison de la réalisation de ces travaux individuellement dans quelques années. Le confort des citoyens est également touché puisque l'exploitation des synergies des chantiers actuels permettra d'éviter des travaux de fouilles plus tard dans les mêmes secteurs.

2. Projet Easydec SA

Easydec SA construit une usine en zone industrielle. La demande de puissance faite dans ce cadre nécessite la construction d'une station transformatrice. Vu la demande de puissance, l'investissement de la station doit être réalisé par les SID. L'investissement ainsi que la contribution de raccordement (CR) de Easydec SA se font selon la base réglementaire en vigueur. La CR payée par Easydec SA et la rémunération pour l'utilisation du réseau permettent le financement de cette station transformatrice à terme.

Il faut noter que l'identification des besoins de Easydec SA dans le cadre de ce projet a été faite durant une séance qui a eu lieu fin février 2013. Il n'a donc pas été possible de prévoir ces travaux dans les budgets 2013.

3. Projet Polyadès

Polyadès est un centre administratif en construction à la rue de la Jeunesse. Sa particularité en matière d'approvisionnement énergétique est qu'il abritera un centre informatique nécessitant une très bonne sécurité d'approvisionnement. Pour ce faire, une station transformatrice doit être construite. Là également, vu la demande de puissance, l'investissement de la station doit être réalisé par les SID. L'investissement ainsi que la CR se font selon la base réglementaire en vigueur. La CR payée par Polyadès et la rémunération pour l'utilisation du réseau permettent le financement de cette station transformatrice à terme.

Dans le cas de ce projet, les SID profiteront d'assainir un câble 16'000 V entre les stations existantes "Rossemaison" et "Maltière", prévu normalement en 2020, pour profiter des synergies du chantier et ainsi diminuer les coûts de ce remplacement. Pour alimenter la nouvelle station transformatrice, il faudrait de toute façon modifier une partie du câble.

4. Montant du crédit et financement

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 450'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

- station transformatrice pour Easydec SA	Fr. 120'000.-
- raccordement 16'000 V station transformatrice pour Easydec SA	Fr. 30'000.-
- travaux de génie-civil pour station et raccordement station pour Easydec SA	Fr. 10'000.-
- station transformatrice pour Polyadès	Fr. 140'000.-
- raccordement 16'000 V station pour Polyadès et assainissement réseau SID	Fr. 120'000.-
- travaux de génie-civil pour station et raccordement station pour Polyadès	Fr. 20'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi	Fr. 10'000.-
TOTAL	Fr. 450'000.-

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 12 août 2013. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande.

Ce crédit sera financé par le fonds de réserve, rénovation et d'entretien du réseau électrique 2410.06 doté au 31 décembre 2012 d'un montant de Fr. 2'236'783.55.

5. Planification / calendrier

La réalisation des travaux est prévue en 2014 pour suivre les projets industriels.

6. Préavis des commissions et conclusion

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :
Pierre Kohler

La chancelière :
Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 16 septembre 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 18 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 450'000.- des Services industriels pour des travaux liés aux projets industriels en cours est accepté.
2. Ce crédit est financé par le fonds de réserve, rénovation et d'entretien du réseau électrique.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 septembre 2013